

**ANNEXE N°2**  
**PORT DE SAINT SAINT-VAAST-LA-HOUGUE LA HOUGUE**  
**DESRIPTIF DES LOCAUX ET INSTALLATIONS MIS À LA DISPOSITION**  
**DU DÉLÉGATAIRE**

Les locaux et installations appartenant à l'Autorité Délégante et mis à la disposition du Délégué sont les suivants :

**1. Locaux :**

- La Capitainerie, comprenant :
  - L'espace d'accueil
  - Les bureaux administratifs
  - Le poste de commande de l'écluse
  - La blanchisserie
  - Le local ménage
  - Les vestiaires du personnel
  - Le local technique
  - Les sanitaires (douches et toilettes) pour les plaisanciers (avec accès par code)
  - Les toilettes publiques à l'extérieur.
  
- Le bâtiment de « La Marina », comprenant :
  - Le Bar-brasserie "La Marina"
  - Un garage réservé à l'usage du Délégué
  - A l'étage, les bureaux réservés en priorité aux associations locales (Yacht Club, Ecole de Voile)
  - Les toilettes publiques
  - Les sanitaires (douches et toilettes) pour les plaisanciers (avec accès par code)
  
- Le chantier naval
  
- Un bungalow de chantier, situé sur la zone technique, réservé à l'usage du Délégué.

**2. Ouvrages portuaires**

- La grande jetée
- L'épi anti-houle, dit "jetée feu vert - jetée feu rouge"
- La porte écluse
- Les trois cales de mise à l'eau :
  - La cale de la Chapelle
  - La cale de la Capitainerie dite "l'embarcadère James Phillip".
  - La cale dite "de Tatihou", située à l'entrée port, route de Réville.
- L'ensemble des quais délimitant le bassin portuaire
- L'ensemble des bords à quai délimitant le bassin portuaire
- L'ensemble des terre-pleins situés dans le périmètre de la délégation, comprenant notamment :
  - Les différents parcs de stationnement
  - La zone technique avec son aire de carénage
  - Ouvrage destiné au levage des navires

### **3. Installations portuaires**

- Des passerelles d'accès pour les pontons
- Un ensemble de pontons et catways sur pieux
- Une station d'avitaillement en carburant pour les navires de pêche
- Une station d'avitaillement en carburant pour les navires de plaisance
- Différents systèmes de collecte pour :
  - les eaux noires
  - les eaux grises
  - les huiles
  - les ordures ménagères
  - les déchets d'exploitation des navires.